

Info-Point Europe Franche-Comté - Organisation d'un jeu concours intitulé «Noël dans les quinze pays de l'Union Européenne»

M. CHEVAILLER, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : L'Info-Point Europe de Franche-Comté, dans le cadre de ses actions de promotion de la construction européenne, organise dans ses locaux à l'Hôtel de Ville, un jeu concours intitulé «Noël dans les quinze pays de l'Union Européenne».

Cette manifestation qui se déroulera du 2 au 21 décembre 2002 permettra d'informer les citoyens sur la manière dont les Européens fêtent Noël.

Elle propose aux visiteurs :

- une présentation de la fête de Noël dans les 15 pays de l'Union Européenne,
- une exposition d'objets,
- ainsi qu'un jeu questions-réponses.

Les visiteurs seront invités à déposer un bulletin de participation dans l'urne prévue à cet effet.

Un tirage au sort aura lieu le 21 décembre 2002 à 11 heures 45.

Il sera remis au gagnant une somme de 500 €.

La dépense est inscrite au BP 2002 sur les crédits du 92.023.6714.10000.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à verser le prix de 500 € au gagnant par arrêté municipal.

«Mme Claire CASENOVE : Monsieur le Maire, j'interviens sur ce dossier parce qu'il y a deux petites choses qui me chagrinent et qui sont assez symptomatiques de votre façon de traiter les élus. Alors d'une part, nous sommes amenés à voter sur un projet qui a lieu du 2 au 21 décembre. Comme il est clos dans deux jours, je pense qu'on aurait peut-être pu voter ce texte avant. Donc il y a quand même un petit mépris des élus, aussi bien de l'opposition que de votre majorité d'ailleurs.

La deuxième chose, c'est que si mes informations sont bonnes, la fête de Noël est quand même la plus grande fête chrétienne, et je pense que vous n'avez pas tiré les leçons des gens qui vous ont demandé d'enlever la croix sur le Palais Granvelle. Peut-être que si ce dossier avait été voté plus tôt, on aurait pu voter contre parce que c'est quand même à forte connotation religieuse.

Alors, vous qui souvent donnez des leçons sur la laïcité et qui y êtes très attaché, je pense que ce dossier n'est pas dans la droite ligne de votre vision laïque des choses. Outre ces remarques, je le trouve très sympathique et je voterai pour.

M. LE MAIRE : Madame CASENOVE, si vous venez me donner des leçons de laïcité, je veux bien mais vous votez pour !

Mme Claire CASENOVE : Je ne donne pas de leçons moi.

M. LE MAIRE : C'est un de nos collaborateurs, Jean-Michel LIGIER, qui nous a quittés le 29 novembre qui a effectivement travaillé sur ce dossier et je voulais simplement, à cette occasion, avoir une pensée pour lui et surtout pour sa famille. Vous serez tous unanimes autour de moi pour que nous ayons cette pensée en direction de Jean-Michel.

Mme Claire CASENOVE : Bien sûr Monsieur le Maire, ce n'est pas sur ce sujet que je m'exprime...

M. LE MAIRE : Je le sais très bien.

Mme Claire CASENOVE : ... je dis simplement que vous auriez pu être attaqué et je vous en fais la remarque, c'est tout.

M. LE MAIRE : Sur le fond vous n'avez pas tort, il y a certainement eu des raisons de fonctionnement qui font que... vous savez souvent on répond à des opportunités. Au niveau de l'Union Européenne, c'est peut-être un dossier qui est arrivé, comme souvent, après le dernier conseil municipal et nous devons nous prononcer très rapidement. En fait on va remettre 500 €, c'est-à-dire 3 000 F au premier et j'ai effectivement pris la liberté de m'engager. Si effectivement ce n'était pas voté, je le paierais même sur ma caisse personnelle.

Mme Claire CASENOVE : Ce n'est pas sur l'importance de la somme, c'est sur le principe.

M. LE MAIRE : Vous avez raison sur le fond, Madame CASENOVE, mais je vous réponds aussi que le service public doit faire preuve de réactivité. Et admettez avec moi que ce n'est quand même pas une affaire».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.